

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Décembre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 décembre

Interpellation sur Madagascar

M. Michelin développe son interpellation sur les concessions des railways à Madagascar, sur les causes du rappel de M. Laroche et sur la manière dont le général Gallieni et le gouvernement entendent procéder à la colonisation et à l'administration de Madagascar.

L'orateur fait le procès de M. Laroche, il s'attache à démontrer ses maladroites, son incapacité.

M. Ferry proteste. Qu'en savez-vous ?

M. de Mahy. — Demandez une enquête sur sa gestion et nous verrons.

M. Michelin continue son réquisitoire contre M. Laroche, qui fut nommé, grâce à l'influence d'un haut personnage. Il est fâcheux, dit-il, que le favoritisme existe encore en République.

M. Lebon, ministre des colonies. Ce bruit a été formellement démenti par les membres du cabinet qui ont nommé M. Laroche et par moi-même au Sénat.

M. Michelin. — Ce bruit a couru d'une façon très sérieuse et cela est déplorable.

M. Brisson. — Vous ne pouvez pas faire de pareilles suppositions. Nous ne pouvons connaître ici que des actes accomplis sous la responsabilité ministérielle.

M. Michelin reproche au gouvernement actuel de ne pas avoir remplacé plus tôt M. Laroche par le général Gallieni.

M. Vaillant. — Ne faites pas l'éloge d'un gouvernement militaire.

M. Michelin. — J'estime que c'est un gouvernement militaire qu'il faut à Madagascar dans les circonstances actuelles et que le général Gallieni a agi en véritable français et a établi définitivement notre drapeau à Tananarive.

Quant à M. Laroche, qui avait annoncé qu'à son arrivée à Paris, il éclairerait les uns et confondrait les autres, il est arrivé à Paris et il n'a éclairé ni confondu personne.

L'orateur demande au ministre des colonies ce qu'il y a d'exact dans les informations qui ont été publiées concernant une proclamation du premier ministre malgache tendant à empêcher l'exécution du décret sur l'abolition de l'esclavage, puis il parle de la concession du chemin de fer de Tamatave à Tananarive demandée par M. de Coriolis, un Mauricien très protégé par M. Laroche.

En terminant M. Michelin dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à n'accorder les chemins de fer à Madagascar qu'à des Compagnies françaises dirigées par des Français sans garantie d'intérêt, sans subvention financière et sans concession territoriale.

M. André Lebon, ministre des colonies, répond qu'il n'a aucune information permettant de croire à l'exactitude de la proclamation qui a été attribuée à l'ancien premier ministre concernant l'esclavage.

D'ailleurs, il a donné sa démission et n'a pas été remplacé.

Des dernières nouvelles reçues, il résulte que l'exécution de la libération des esclaves à Madagascar suit son cours.

En ce qui concerne les concessions de chemins de fer, M. André Lebon déclare qu'aucune concession ne sera faite à Madagascar sans un projet de loi présenté par le gouvernement. Par conséquent, le projet de résolution de M. Michelin est inutile.

M. Guieysse monte à la tribune et dit que la nomination de M. Laroche a été décidée par le conseil des ministres qui a estimé qu'il remplissait les meilleures conditions pour être envoyé à Madagascar.

L'orateur espère que M. Laroche pourra avoir bientôt l'autorisation de parler et qu'alors justice lui sera rendue.

Après une nouvelle intervention de M. de Mahy et une réplique de M. Guieysse, l'ordre du jour pur et simple, demandé par M. André Lebon, est voté par 431 voix contre 91.

On aborde le budget des colonies.

Séance du 8 Décembre

Les victimes des tempêtes

M. Lebon, ministre des colonies, dépose au nom du ministre de la marine un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 250,000 francs pour venir en aide aux victimes de la récente tempête qui a ravagé les côtes de l'Océan. Le projet est renvoyé d'urgence à la commission du budget.

Budget des Colonies

M. Krantz, rapporteur général, rappelle que la Chambre a joint la veille à la discussion de l'article 11 et des amendements de MM. Brunet et Deproge celle des articles 12 et 13 (personnel des services civils, de la justice et des cultes) fixant la contribution des colonies aux dépenses de la métropole.

A la suite de cette discussion, la commission du budget a entendu M. Deproge, dont la préoccupation vise surtout l'avenir et l'incorporation totale des dépenses de souveraineté au budget

des colonies. En conséquence la commission a réservé la question pour en faire l'objet d'une loi spéciale et adopté une rédaction nouvelle, laissant la question de principe entière pour l'avenir.

M. Deproge déclare accepter la solution de la commission du budget.

M. Brunet demande un relèvement de 81,000 francs au chapitre 11 (personnel du service civil) pour réduire d'autant le budget local des colonies.

Le gouvernement et la commission déclarent repousser l'amendement Brunet qui est rejeté par la Chambre à mains levées.

M. d'Estournelle produit une certaine sensation en signalant l'excès du fonctionnarisme qui est une véritable plaie dans les colonies françaises.

Sur le chapitre 13 (personnel des cultes), M. Dejeante, dépose un amendement tendant à la suppression pure et simple du chapitre.

L'amendement est rejeté par 343 voix contre 185.

M. Dutreix, sur le chapitre 22 (émigration des travailleurs aux colonies), demande un relèvement de crédit de 70,000 francs.

M. Siegfried, rapporteur, reconnaît qu'il faut favoriser l'émigration, mais il faut aussi éviter l'envoi aux colonies des gens sans ressources.

M. Dutreix insiste.

M. Lebon, ministre des colonies, soutient qu'on ne peut rien attendre des émigrants sans ressources. Il cite l'exemple de la République argentine qui a renoncé à faire venir des colons dépourvus de capitaux et celui du Canada qui exige lui aussi pour la colonisation des territoires du Nord et de l'Ouest des émigrants faisant preuve des ressources suffisantes.

M. de Mahy soutient longuement la nécessité desubventionner les émigrants.

M. Siegfried, rapporteur réplique et combat cette théorie.

L'amendement n'est pas pris en considération.

M. Bazile, sur le chapitre 24 (subvention au budget local du Congo français, 2,353,000 francs) demande une réduction de 500,000 francs.

L'amendement est repoussé.

M. Bazile demande que la comptabilité du Tonkin soit soumise à la Cour des Comptes.

Les derniers chapitres du budget des colonies sont adoptés.

Après le vote du budget des colonies, le ministre monte à la tribune.

M. Lebon. — J'avais reçu hier, pendant la séance, une dépêche du général Gallieni ; je n'ai pas voulu la communiquer à la Chambre pour

qu'on ne puisse pas m'accuser de peser sur ses délibérations, en faisant ce qu'on appelle le « coup de la dépêche » mais je suis heureux de communiquer aujourd'hui ce télégramme. Le voici :

« Résident général à Colonies

» Situation générale devient meilleure de jour en jour : je compte occuper dans un mois tout l'Emyrne ; l'armement des villages a donné de très bons résultats.

» La province de Betsileo a été déclarée province indépendante ; cela a produit un effet excellent. Le calme commence à se rétablir dans la partie Nord de l'île ; aucun incident ne s'est produit sur la route de Tamatave.

» Signé : GALLIENI. »

La lecture de cette dépêche soulève des applaudissements.

Ministère de l'agriculture

Puis la Chambre passe au budget de l'agriculture.

M. Porteu parle le premier dans la discussion générale, traitant surtout la question des blés.

Puis, c'est le tour de M. Rose, député du Pas-de-Calais, qui s'élève notamment sur l'agiotage effréné auquel on se livre à la Bourse du commerce, à l'effet de fausser les cours des produits agricoles. Il demande la mise à l'ordre du jour d'un projet qu'il a déposé pour réprimer cet agiotage.

La suite de la discussion du budget de l'agriculture est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 8 décembre

Les vins artificiels

M. de Verninac dépose au nom de la commission des boissons le rapport sur le projet de loi relatif aux vins artificiels.

Le rapport conclut à l'adoption du projet de loi tel qu'il a été voté par la Chambre des députés.

Le Sénat s'ajourne à vendredi.

INFORMATIONS

La contre-proposition Lockroy

On sait que M. Lockroy a demandé un crédit de 200 millions destiné à la réfection de notre marine.

Comme contre-partie de l'amendement proposé par l'ancien ministre, M. Bazille a déposé à la Chambre un amendement tendant à augmenter de 100 millions le budget de la guerre,

menus paquets. Pierre Rigaut, lui, se recoiffa précipitamment.

— Merci, madame, dit-il, en empochant la pièce qu'elle lui remit.

Et, en jetant un regard particulier sur sa nièce, il ajouta à voix basse :

— Bonne chance, madame la comtesse de Limeray...

VII

Barnett et Son, Company Limited.

— M. Barnett ?..

— Sir Barnett esquire ou sir Barnett junior ? demanda le groom, qui s'était levé à l'entrée du nouveau venu.

— L'un ou l'autre, peu importe...

— Sir Barnett esquire est absent, mais sir Barnett junior est là... Qui dois-je annoncer... ?

— M. Barnett ne me connaît pas... Dites seulement que c'est quelqu'un qui vient de la part de M. Tom Ridway de Chicago...

— De la part de M. Tom Ridway de Chicago, bien monsieur, répéta le groom de l'agence Barnett et Son.

Depuis deux ans environ, l'agence Barnett et Son s'était installée au deuxième étage d'une maison de la rue Caumartin, dans un appartement devenu vacant par suite du brusque départ de son précédent locataire, un banquier qui, pareil à bon nombre de ses collègues trouva prudent d'échapper, par la fuite, aux ennuis d'une liquidation malheureuse.

Agence discrète, s'il en est, que l'agence Barnett et Son, à en juger par la modeste plaque de cuivre poli portant simplement ces mots : Barnett et Son et au-dessous Company Limited. (A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 15

LE CHATIMENT

D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

v

La revanche du docteur Noris.

— Et moi je me promets une bosse formidable pour la semaine prochaine... C'est ma tournée du côté de Tours, et ça marche par là. Il y a surtout les bois du comte de Limeray où les camarades travaillent comme des anges...

Pierre Rigaut avait levé la tête au nom du comte de Limeray...

— Vous allez à Limeray ? demanda-t-il au petit homme qui se promettait une si belle gibbosité.

— Bien sûr... C'est là ma plus belle recette du mois... Le pays est excellent.

— Le comte de Limeray ne garde donc pas ses chasses ?

— Si fait, mais sans doute que les braconniers sont plus malins que les gardes.

— Ah ! ça, interrompit Budaille, t'es donc lié avec moussieu le comte que tu t'intéresses autant que ça à son gibier ? M'sieu serait-il reçu à ses five o'clock ? Tu fais perdre leur temps à ces deux gentilshommes.

Les deux hommes étaient prêts à partir. Budaille et

Pierre Rigaut sortirent avec eux. Après une dernière station chez un marchand de vin, ils se quittèrent.

— Alors, comme ça, tu t'es mis à la vente du gibier prohibé ? fit Pierre, lorsqu'il se retrouva seul avec Budaille.

— Faut bien vivre... Et si je ne comptais que sur toi, mon pauvre vieux, m'est avis que je n'aurais qu'à m'acheter une fière ceinture pour me serrer le ventre...

— Un peu de patience donc... En attendant, tu sais que j'ai encore besoin de toi ce soir...

— Ah ! oui... qu'est-ce que tu m'as déjà demandé ?... N'est-ce pas le moyen de réparer des ans irrécupérables outrage, fit Budaille qui connaissait ses classiques...

— Précisément...

— Pour ça, mon vieux, faut aller chez moi, au magasin des costumes...

— Je l'emboîte le pas...

Il était de très bonne heure encore quand la voiture du docteur Noris stoppa devant la maison de la rue Saint-Guillaume. Le cocher descendit de son siège pour sonner, et prévint la personne qui vint ouvrir qu'il était chargé de conduire Mme Desorme à la gare où son maître les attendait.

A ce même moment, un vieux commissionnaire s'adressa à la femme de ménage pour savoir si c'était bien là que demeurait Mme Desorme.

— Oui, répondit-elle, est-ce que vous avez quelque chose à lui remettre ?

— Non... Mais mon collègue du coin de la rue m'a prévenu que cette dame partait ce matin même en voyage, et qu'il y aurait sans doute quelque bagage, ou des malles à transporter... et je suis venu.

Cette somme serait répartie sur six exercices budgétaires. Elle serait employée, par exemple, à mettre à la retraite et dans le plus bref délai :

1° Les officiers supérieurs et les généraux incapables, au point de vue physique, de faire campagne ;

2° Les officiers supérieurs et les généraux qui ne possèdent pas les connaissances techniques suffisantes pour exercer leur commandement et dont l'avancement n'a été dû qu'à la faveur et que rien dans leur passé n'a justifié.

La Russie et Ménélik

On lit dans le Nord :

Certains journaux de Vienne prétendent qu'il y a un traité particulier entre la Russie et l'Italie, et que c'est en vertu de ce traité que la Russie s'est vue obligée d'intervenir aux négociations abyssino-italiennes, et d'imposer à l'Abyssinie des conditions favorables à l'Italie.

Tout cela est absolument faux. Il n'y a aucun traité politique particulier entre la Russie et l'Italie, et partant la Russie n'est aucunement intéressée dans les affaires abyssino-italiennes à l'avantage de l'Italie.

Le seul acte de la Russie dans cette affaire, ce fut le conseil donné par le gouvernement impérial au négus Ménélik, en réponse à la lettre autographe de ce dernier, adressée à Sa Majesté l'empereur, pour lui demander conseil sur ce qu'il devrait faire à l'égard des propositions de paix formulées par l'Italie. Dans cette occasion la Russie a agi ainsi qu'elle le fait depuis le règne d'Alexandre III, dans un sens pacificateur et conciliateur.

La dynamite

Paris, 9 décembre.

Une cartouche de dynamite a été lancée hier soir sur la machine à élévation des mines de Rochebelle.

Il n'y a eu aucun dégât.

Une enquête est ouverte.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Délégués sénatoriaux

(Suite)

- Mombrun. — Ausset Firmin. Sup. Monmayoux Baptiste.
- Puyjourdes. — Salesse Joseph. Sup. Palis Ambroise.
- St-Chels. — Pezet Louis-Conté. Sup. Ortalo Louis.
- St-Jean-de-Laur. — Granot Jean-Louis, Borries Louis. Sup. Roques Sylvain.
- St-Pierre-Toirac. — Devic François. Sup. Marcouly Basile.
- St-Sulpice. — Francoual Eugène. Sup. Rouzeyrolles Darius.
- Bagnac. — Rives Germain, Carrière Félix, Lacombe Frédéric. Sup. Borries Victor.
- Cuzac. — Granier Philippe, Laboisse Saturnin. Sup. Dussailant Antoine.
- Felzins. — Devèze Jules, Delbos Marc. Sup. Delbos Achille.
- Lentillac. — Lancelot Eugène. Sup. Carbonnet Pierre.
- Linac. — Antraygues Auguste, Labro Benjamin. Sup. Calméjane Calixte.
- Lunan. — Bressolle Frédéric, Rigal André. Sup. Baudis Pierre.
- Montredon. — Gratacap Emile, Teilhard Théophile. Sup. Courduris Jules.
- Prendeignes. — Souiry Adolphe, Destruel Pierre. Sup. Fourgoux Louis.
- St-Félix. — Grés Antoine, Teilhard Jean-Antoine. Sup. Gratacap Baptiste.
- St-Pardoux. — Lacarrière Isidore, Maroncle Alexandre. Sup. Cros Auguste, Viazac. — Carrayrou Franck, Calméjane Jean. Sup. Gaubert Jean-Louis.
- Béduer. — Vaysse Louis-Alexandre. Sup. Pezet Frédéric.
- Camboulit. — Selves Louis. Sup. Cavarroc Louis.
- Camburat. — Beulaguet Jean. Sup. Raffi André.
- Capdenac. — Longuet Isidore, Fréjaville Joseph. Sup. Lagarde Oscar.
- Fayeilles. — Batut Germain, Manilève Léopold. Sup. Pégourié Antoine.
- Fons. — Thomas Félix, Cayrouze Jean-Pierre. Sup. Bladou Jean.
- Fourmagnac. — Granouillac Léon. Sup. Delclaux Paul.
- Lissac et Mouret. — Merle Louis, Cayrel Julien. Sup. Mir Armand.
- Planiolos. — Salissar Alain. Sup. Longuevergne Joseph.
- Albiac. — Fontanille Julien. Sup. Cassan Antoine.
- Anglars. — Cadiergues Léon. Sup. Veuries Eugène.
- Aynac. — Vayssières Armand, Clanes Géraud. Sup. Monbertrand Firmin.

- Bourg (le) — Montbertrand Jean, Reveillac Pierre. Sup. Soubrié Jacques.
- Bouysson (le). — Vignal Jean. Sup. Chartrou Lucien.
- Cardaillac. — Lafage Alexis, Chartrou Jean. Sup. Cassan Pierre.
- Espeyroux. — Tournié Jean. Sup. Pradeyrol Jean.
- Issendolus. — Vernet Albert, Delsahut Antoine. Sup. Dellac Louis.
- Labathude. — Bladou Frédéric, Fabre Antoine. Sup. Lasborie Hippolyte.
- Lacapelle. — Cadiergues Georges, Taillade Cyprien. Sup. Bouchard Elie.
- Leyme. — Labrunie Calixte, Martignac Pierre. Sup. Bex Prosper.
- Molières. — Ferrand Edmond, Landes Cyprien. Sup. Canet Géraud.
- Rudelles. — Latapie Jean-Pierre. Sup. Rougié Pierre.
- Rueyres. — d'Arcimoles Fernand, Faure Léopold. Sup. Lavinal Antoine.
- St-Bresson. — Destruel Augustin. Sup. Daymond Géraud.
- St-Maurice. — Ferrand Emile, Counord Louis. Sup. Nastory Jean-Pierre.
- Ste-Colombe. — Plagne maire, Lafargues adjoint. Sup. Lamanilève Géraud.
- Thémines. — Delsahut Marcelin, Darnis Louis. Sup. Delsahut Guillem.
- Théminettes. — Latapie Joseph. Sup. Amadieu Louis.
- Calviac. — Dumas Auguste, Canet Jean, Sup. Asfaux Félix.
- Gorses. — Gasquet Dominique, Bezou Jean-Pierre. Sup. Gouzou Simon.
- Lab.-du-Haut-Mont. — Thiers Baptiste. Sup. Mariel maire.
- Latronquière. — Gouzou Géraud, Magne Gaston, Sup. Venrie Jean.
- Lausses. — Condere Louis, Chapsal Christophe. Sup. Jauliac Pierre.
- Montet et Bouxal. — Ste-Marie Pierre-Louis, Estival Adrien. Sup. Muratet Benjamin.
- Sabadel. — Teilhard Arsène. Sup. Lafragette Frédéric.
- St-Cirgues. — Larigaldie François, Boudou Pierre. Sup. Galès Jean Pierre.
- St-Hilaire. — Rion Philippe, Vermande Jean. Sup. Lafon Léon.
- St-Médard-Nicourby. — Cheyriquet Antoine. Sup. Souléry Henri.
- Sénaillac. — Mariel François, Pratoncy Pierre. Sup. Larribe Jean.
- Sousceyrac. — Condere Urbain, Lherm Denis, Vic Casimir. Sup. Tauran Félix.
- Terrou. — Castagné Géry, Cancès Jean. Sup. Jammes Marcelin.

Conseil de Préfecture

Dans son audience de vendredi 11 décembre courant, le conseil de préfecture statuera sur les protestations contre les élections de délégués sénatoriaux dans les communes de Castelnau-Montarrat, Saint-Daunès, Saint-Sozy, Montgosty et Pescadoires.

Dans l'audience du lendemain samedi, le même conseil s'occupera des protestations relatives aux élections des délégués sénatoriaux des communes de Théminettes, Viazac, Puyjourdes, Cadrien et Bagnac.

Armée territoriale

M. de Maynard, capitaine territorial du 7^e régiment d'infanterie, est mis à la suite du 131^e régiment territorial d'infanterie, service spécial du territoire.

M. Despoux, sous-lieutenant au 131^e régiment territorial d'infanterie, est placé au dépôt dudit régiment (service de garde des voies de communications).

Contributions indirectes

M. Gaumard, receveur des contributions indirectes à Paulhaguet (Haute-Loire), est nommé receveur à Saint-Céré, en remplacement de M. Sicard, précédemment nommé à Lalinde (Dordogne).

Percepteurs

La mort récente de M. Castagné va donner lieu à un mouvement dans le personnel des percepteurs.

On dit que ce mouvement est arrêté en haut lieu. Voici, d'après la rumeur publique, dont nous nous faisons l'écho sous toutes réserves, comment il sera établi :

M. Lafon, ancien percepteur à Montcuq, actuellement à Vézelay (Yonne), serait nommé à Cahors, en remplacement de M. Castagné.

M. Laroussilhe, percepteur de Pradines, irait remplacer M. Lafon à Vézelay.

M. Marcenac, percepteur de Pern remplacerait M. Laroussilhe.

Pour les perceptions de Pern et de Bach, on parle de plusieurs jeunes postulants.

Médaille coloniale

Anciens militaires résidant dans le département du Lot, qui viennent de recevoir la médaille coloniale :

MM Ausset, à Lalbenque ; Calassou, à Puy-Evêque ; Lajugie, à Livernon ; Lianzun, à Linnon ; Siéré, à Capdenac ; Calvet, à Arcambal ; Vidalen, à Labastide-du-Vert ; Verny, aux Arques.

Crue du Lot

Le temps doux et le vent que nous avons eus la semaine dernière, ont amené une crue subite du Lot.

Si les pluies torrentielles que nous subissons depuis quelques jours ne cessent pas, toutes les plaines en rivière vont être inondées avant peu.

Conférence

Dimanche soir, à quatre heures, a eu lieu, au théâtre de notre ville, l'inauguration des conférences organisées cette année par la commission au bénéfice de la Caisse des Ecoles.

Sur la scène avaient pris place M. Izenic, inspecteur d'Académie, président, et les membres de la Commission.

Dans une courte et substantielle allocution fréquemment soulignée par les applaudissements, M. le président rappelle l'objet de ces conférences et les résultats acquis l'année dernière. La ville de Cahors se doit à elle-même de ne pas rester étrangère au mouvement scientifique et littéraire qui se fait autour d'elle : c'est pour essayer de lui donner, en même temps que quelques instants récréatifs, un peu de vie intellectuelle que ces conférences ont été organisées. Cette vie intellectuelle nous la devons surtout à nos enfants. De plus en plus, à l'idée un peu vague de charité se substitue, à cet égard, l'idée plus précise de devoir strict et formel.

Dans un brillant résumé l'orateur rappelle ce qui a été fait l'an dernier sous l'impulsion des membres de la Commission. Il rend hommage aux conférenciers qui ont prêté leur temps et leur talent à cette œuvre qui peut être si féconde dans l'avenir ; aux dames de la ville qui ont organisé un comité de secours ; aux élèves enfin de nos écoles qui eux aussi ont contribué à l'éclat de ces réunions. Il fait appel de nouveau pour soutenir l'œuvre, à la générosité de tous ceux qui s'intéressent aux études et aux progrès de nos enfants, il cède la parole à M. Fournier, proviseur du Lycée Gambetta qui s'était chargé de la première conférence de cette année, sur Lamartine.

Après un chaleureux plaidoyer en faveur de la poésie en général, M. le Proviseur du Lycée s'attache plus spécialement à la personne de Lamartine chez lequel il considère successivement l'Homme, le Poète, le Citoyen. Laisant de côté tout appareil scientifique, toute analyse déplacée ici, le conférencier s'applique à faire aimer en Lamartine non seulement l'âme douce, le poète des tristesses infinies, le délicieux berceur des somnolences, mais aussi l'orateur éloquent, calmant, maniant, purifiant les passions populaires et contenant la révolution qu'il avait faite, en faisant acclamer le drapeau tricolore par l'émeute, qui apportait le drapeau rouge. Passant légèrement sur la jeunesse orageuse du poète, M. le Proviseur nous le montre dans son amour filial, dans son amour paternel, dans son amour pour la terre natale. Des lectures faites d'une voix tour à tour émue et vibrante illustrent la démonstration et révèlent dans le conférencier un fin talent de lecteur.

Cette conférence fréquemment interrompue par les applaudissements, ouvre brillamment la série et fait bien augurer de l'œuvre entreprise.

Association amicale des Médecins du Lot

Lundi a eu lieu à Gourdon la réunion annuelle de l'Association amicale des médecins du Lot. L'assemblée générale s'est tenue à la mairie où, après une très fine allocution du président, M. le Dr Relhié, qui a montré les bienfaits de l'Association, M. le secrétaire général, le Dr Clary, a pris la parole pour faire l'éloge du Dr Calméjane, ancien maire de Gourdon, mort dans le courant de l'année.

L'assemblée s'est ensuite occupée des rapports du corps médical avec l'administration, au sujet de l'Assistance publique. Elle s'est montrée opposée, à l'unanimité, au changement de système que veut imposer le Conseil général au corps médical. Le système de l'abonnement a été unanimement repoussé et il a été décidé que les efforts les plus sérieux devaient être tentés pour obtenir le maintien du paiement à la visite et au kilomètre.

Sur la proposition de plusieurs membres, on a exprimé le regret que dans cette question de l'assistance publique, qui n'est autre chose qu'un contrat entre deux parties : le corps médical d'un côté et l'administration de l'autre, cette dernière n'ait jamais daigné consulter le corps médical.

L'assemblée, pour protester contre cette manière d'agir, a décidé de nommer une commission permanente, dont la mission consistera à faire entendre et écouter par l'administration les revendications du corps médical. Cette commission devra également s'occuper activement de constituer un syndicat, ayant une existence légale, et qui pourra, mieux peut-être que l'Association, défendre les intérêts des médecins.

Ont été nommés pour faire partie de cette commission.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

MM. Valette, Darquier, Ausset, Aymard, Ca-viole.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

MM. Fau, Larnaudie, Estève.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

MM. Bouyé, Fontanelle, Lafon.

Un déjeuner, fort bien servi à l'hôtel de la Providence, a terminé cette réunion, où n'ont cessé de régner la gaieté et la meilleure confraternité.

Dr X.

Banquet du Véloce-Sport Cadurcien

Le V. S. C. a donné son banquet, dimanche dernier, à l'hôtel de l'Orient.

Cinquante convives avaient pris place autour d'une longue table magnifiquement décorée. Inutile de dire que tous ont fait honneur à l'excellent menu composé par M. Séval, hôtelier.

Au champagne, M. Blanchard, président du V. S. C. prend la parole : Il regrette, tout d'abord, que le temps inclement n'ait pas permis aux présidents des sociétés voisines de répondre à l'invitation qui leur avait été adressée ; néanmoins, il est heureux de constater la présence du fidèle président du club caussadais, M. Fernand Rey.

A ce moment, les vélocipédistes font une ovation à M. Rey et battent un ban en son honneur. M. Blanchard rappelle ensuite les diverses étapes parcourues par le V. S. C. avec le concours pécuniaire de ses membres honoraires, qui ont aidé la société à propager le cyclisme dans le Lot. Il est heureux de saluer en cette circonstance l'un des plus dévoués d'entre eux, M. Munin-Bourdin, qui est présent au banquet.

M. Blanchard termine en buvant au bureau, aux membres honoraires et actifs de la société.

On applaudit vigoureusement.

M. Rey, président du club caussadais, se lève et remercie M. Blanchard des éloges qu'il lui a adressés. Il le remercie, en outre, d'avoir bien voulu présider les dernières fêtes vélocipédiques organisées à Caussade.

Il termine en buvant aux Cadurciennes et à cette bonne ville de Cahors qui a enfanté des tribuns et des poètes.

M. Rey qui est très connu ici à cause des bonnes et anciennes relations qui existent entre le club de Caussade et le vélocé-sport cadurcien, a été l'objet d'une chaude ovation.

M. Munin-Bourdin se lève à son tour et s'exprime ainsi : « Après le souvenir aimable qu'a bien voulu me donner votre président, je crois devoir prendre la parole au nom des membres honoraires. Aussi me permettez-vous de boire à vous tous et en particulier à votre président. »

M. Munin-Bourdin rappelle ensuite les ennuis auxquels s'est trouvée en butte la société avant de voir son œuvre couronnée de succès.

Dans une improvisation humoristique, il raconte ensuite ses débuts malheureux dans la vélocipédie, qui firent que pendant quelque temps il avait été assez froid pour ce sport, dont il est aujourd'hui un des plus fervents adeptes. Il termine en buvant au président et aux membres de la société.

Après plusieurs bans qui ont clôturé le banquet, on s'est rendu au club où s'est terminée gaiement la soirée.

Fête de Sainte-Lucie

Les tailleurs et tailleuses de Cahors célèbreront, dimanche prochain, la fête de Sainte-Lucie, leur patronne.

Cette année, un grand nombre d'entre eux se sont entendus pour se réunir en un banquet fraternel, qui aura lieu dimanche soir, à 6 heures, au buffet de la gare.

Ce banquet sera suivi d'un bal qui, d'après les préparatifs faits par nos jeunes et gentilles couturières, ne peut que réussir au-delà de toute espérance.

Les personnes qui désireraient prendre part à cette fête sont priées de se faire inscrire au buffet de la gare, avant samedi soir, 12 courant.

Arrêté portant réglementation sur le pêche fluviale en 1897

M. le préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1^{er}. — La période d'interdiction de la pêche de toutes les espèces de poissons autres que le saumon, la truite, l'ombre-chevalier et le lavaret, et de l'écrevisse, s'étendra, en 1897, du mardi 20 avril inclusivement au dimanche 20 juin exclusivement.

Est exceptée de cette interdiction la pêche de l'aloise.

Article 2. — La période d'interdiction fixée par l'article 1^{er} du présent arrêté se prolongera pour la pêche de la carpe, dans la rivière du Lot, jusqu'au 30 juin inclusivement.

Article 3. — Il est défendu sous les peines portées à l'article 31 de la loi du 15 avril 1829, d'ap-pâter les hameçons, nasses, filets et autres engins

de pêche avec d'autres poissons que des goujons, loches, vèrons, ablettes et autres petites espèces non désignées à l'article 8 du décret du 10 août 1875. — On pourra aussi faire usage de crabes et petites crustacés autres que les écrevisses.

Article 4. — Le jour de la fermeture de la pêche, les détenteurs de poisson pêché en rivière et conservé dans des boutiques à poisson placées sur une rivière, devront faire constater par un garde-pêche les quantités, poids et espèces de ce poisson; cet agent dressera de cette constatation un procès-verbal dont il gardera l'original, et dont une copie sera remise au détenteur.

Il sera accordé un délai de huit jours, à l'expiration duquel les boutiques devront être retirées ou rester ouvertes et vides.

Le colportage et la vente du poisson de cette provenance seront soumis aux règlements applicables au poisson d'étang, c'est-à-dire que le détenteur devra se faire délivrer, pendant le délai de huit jours accordé pour la consommation, un certificat d'origine par le garde-pêche qui aura fait la constatation le jour de la fermeture.

Article 5. — Les dispositions du présent arrêté, approuvé le 3 novembre 1896 par M. le ministre des travaux publics, seront exécutoires du 1^{er} janvier au 31 décembre 1897.

Nos Compatriotes

Un de nos confrères d'Algérie, parlant de deux gouaches de notre compatriote Pascal (Paul) s'exprime ainsi :

Le magnifique coucher de soleil à Tanger et la prière du soir sur une terrasse, de M. Pascal, est une œuvre magnifique, aux chaudes colorations des ciels d'Orient, sous lesquels une vie étrange, faite de rêves, de contemplations et d'ardeurs toujours inassouviées, vibre intensément.

Ce crépuscule aux tons violacés, striés de nuances rougeâtres, cet ensoleillement du paysage marocain où règne comme un torpeur de chaude soirée, ces incantations des Arabes qu'on devine lassées et monotones sous l'accablement d'une fin de journée estivale, tout cela constitue une œuvre à la fois forte et délicate.

Nous voudrions avoir souvent à admirer des toiles signées Pascal, car elles émerveillent et déconcertent par leur vérité et leur incomparable poésie.

Nous nous sommes fait un plaisir de reproduire ces quelques lignes qui intéressent les nombreux amis que notre distingué compatriote Pascal compte dans notre ville.

Travaux municipaux

Nous apprenons que dans la prochaine séance, le conseil municipal s'occupera d'un projet d'ouvertures et de continuations de rues.

Si les travaux proposés sont adoptés notre assemblée communale devra prendre les mesures nécessaires pour incorporer la grosse dépense en résultant dans le budget 1898.

Le projet, dont nous donnerons plus tard l'économie comporte les travaux suivants :

Ouverture de l'avenue de la Barre à la Gare; Ouverture de la rue Rousseau, du boulevard à la place Rousseau.

Continuation de la rue Neuve-des-Badernes à la place Rousseau.

Constructions de maisons d'école dans les haumeaux.

Unification de la dette.

L'emprunt nécessaire pour mener à bien ce programme, ne serait pas inférieur à 400,000 fr.

Toutefois les impôts ne seraient pas augmentés. Il y a donc tout lieu de croire que ce projet, d'un intérêt général, aura l'approbation unanime de la population cadurcienne.

La classe 1896

L'examen des tableaux de recensement de la classe de 1896 et le tirage au sort commenceront le 18 janvier. Immédiatement après le tirage de chaque canton, le sous-préfet enverra au préfet du département une expédition authentique de la liste de tirage ainsi que le procès-verbal.

Au moyen de ces documents, le préfet formera un état indiquant par canton le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage. Ce tirage devra être adressé au ministre de la guerre le 13 février au plus tard.

Un décret déterminera ultérieurement l'époque des autres opérations de la classe.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 16 novembre

Présidence de M. H. Valette président semestriel. M. Teuilières, vicaire de Martel, présenté par MM. Greil et Viguiier, est élu membre correspondant de la Société.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du Lot faisant connaître que M. le Ministre de l'Intérieur l'informe que S. E. l'ambassadeur de Russie l'a prié de transmettre à MM. les membres de la Société des Etudes les vifs remerciements de L. L. M. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pour l'adresse qu'elle a votée à l'occasion de leur séjour en France.

Sur la proposition de M. Valette, président, la Société nomme une commission d'initiative

pour la célébration des noces d'argent de la Société en 1897.

Sont nommés membres de cette commission : MM. l'abbé Gary, Daynard, de Laroussilhe, Girma et Combes, qui ont mission de présenter, à la dernière séance de l'année, un rapport sur les voies et moyens d'organiser cette fête.

La commission se réunira tous les vendredis.

Sur la proposition de M. Daynard, il est décidé que le Conseil d'administration de la Société sera convoqué pour samedi prochain.

Séance du 23 novembre

M. le président dépose l'étude de M. Larroumet sur le Théâtre de Bacchus, qui a été lue par notre compatriote à la séance annuelle des cinq académies.

Au nom de la Société, il remercie l'auteur de son gracieux envoi.

M. Combes donne lecture de l'Etat des dépenses du chapitre de Rocamadour en 1667.

Au nom de l'auteur, M. Greil fait le dépôt d'une brochure Le Cardinal d'Armagnac et François de Séguins, documents inédits par M. Tamisey de Larroque.

M. l'abbé Vlguiier d'un Mémoire de l'abbé Dupuis de St-André, sur son arrestation par la municipalité de Cahors, le mardi soir, à 7 heures, le 29 mars 1791.

Cabrerets

Dans une ferme de Cabrerets, un chat soupçonné enragé a mordu une femme et deux de ses enfants, leur faisant de nombreuses blessures. Un troisième enfant, encore au berceau, a échappé, on ne sait comment, aux morsures du dangereux animal, qui s'était d'abord précipité sur son berceau, mais avait été écarté par un frère plus âgé qui a été mordu lui-même.

Après autopsie du chat à l'institut Pasteur, on a jugé prudent de soumettre les personnes mordues au traitement antirabique et elles sont parties pour Paris.

Limogne

Notre foire du 5 décembre, favorisée par un beau temps, avait attiré une grande affluence. On a remarqué de nombreux étrangers sur le marché aux truffes où avaient été apportés de 70 à 80 quintaux de ces tubercules, qui se sont vendus au prix de 7 à 8 francs le kilo.

La halle aux grains était si abondamment garnie, que l'on pouvait à peine y entrer. Voici les cours pratiqués :

Blé, de 15,50 à 16 fr.; maïs, de 9 à 10; avoine, de 8 à 9,50; haricots, 17 à 18.

Il y avait plus de 60 sacs de cerneaux qui se sont vendus au prix de 28 à 29 fr. le sac. Les noix valaient de 7 à 8 fr.; les pommes de terre, de 3 à 3,50 le sac.

Poulets, 0,55 la livre; dindons, 0,50 la livre; lièvre, 1 fr. la livre; perdreaux, 2,25 la pièce; grives, 0,65 la pièce; œufs, 0,75 la douzaine.

Il s'est traité beaucoup d'affaire sur les bestiaux.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 10 et 13 Décembre 1896

De 3 à 4 heures

Le Tirailleur (P. R.)	Sellenick.
Le Duc d'Olonne (Ouverture)	Auber.
Les Feuilles du Matin (Valse)	Strauss.
Madelon (Fantaisie)	Bazin.
Sympathie (Mazurka)	Michel.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée Ch. BARET

Vendredi 11 Décembre 1896

LE PETIT LORD

Comédie en trois actes de Jacques Lemaire, F. Burnett et Schurmann

Au Pain Sec

Vaudeville en un acte de M. B...

FAITS DIVERS

Le tabac des soldats

M. le député Bazille vient d'adresser au ministre de la guerre une lettre par laquelle il demande la création de débits de tabacs dans les casernes.

Ces débits pourraient être donnés à d'anciens sous-officiers et dans les mêmes conditions que sont concédés les bureaux de tabacs aux entreprises des bazars de chemins de fer.

Les fiacres électriques à Paris

M. Bixio directeur de la compagnie des petites voitures (les fiacres) à Paris vient de décider la mise à l'essai prochaine d'un certain nombre de fiacres électriques. D'après l'industrie Vélocipédique, si ce n'est pas pour cet hiver ce sera au plus tard dans la première moitié de l'année prochaine que nous verrons nos terribles cochers changés en chauffeurs et en mécaniciens. La ques-

tion essentielle celle du moteur, est résolue on a choisi l'électricité. Les fiacres seront munis d'accumulateurs capables d'effectuer un trajet de 40 kilomètres.

Les cochers au lieu d'aller relayer comme autrefois iront faire recharger leurs accumulateurs.

Taches de rouille sur les fusils

Pour enlever une tache de rouille sur un fusil, on frotte le point attaqué avec un chiffon humecté d'huile, la tache disparaît bientôt.

AGRICULTURE

Travaux de saison

Préparation des pépinières de vignes. — Aujourd'hui, grâce aux connaissances qui se sont si largement répandues en ces derniers temps, concernant la reconstitution, le vigneron est en mesure d'établir chez lui les pépinières de boutures ou de greffes-boutures dont il aura besoin pour ses plantations.

En procédant lui-même à la préparation, au greffage de ses plants, il réalise économie d'argent en même temps que plus grande certitude dans l'authenticité et la reprise.

Tous les terrains peuvent évidemment être transformés en pépinières, mais tous ne sont pas également propices à cette opération.

Ce sont les terrains légers, sableux, qui sont les terrains de pépinières par excellence; les alluvions récentes, les terres où pousse la bruyère, les landes siliceuses chaudes sont les meilleurs sols pour les pépinières de vignes. Dans les terres de cette nature les plants poussent de belles racines, les soudures des greffes s'opèrent vite et bien.

On comprend que les sols secs, caillouteux et qui ne peuvent être facilement arrosés ne sauraient être pratiquement aménagés en pépinières. Les terrains compacts et humides, peu racinants, ne sont guère bons.

Néanmoins, on peut encore à la rigueur se servir des terrains argileux ou argilo-calcaires, pourvu qu'on fasse subir à ces terrains des modifications d'état; en les amendant et les fumant, on les assouplit.

Dans les terrains forts, où les racines se développeraient mal et où la sortie des bourgeons serait contrariée par la présence d'une croûte dure qui se forme à la suite des pluies, un apport de sable plus ou moins considérable, suivant la composition du sol à améliorer, est d'un excellent effet. C'est d'ordinaire au moment même de la plantation, au printemps, que cet apport bien-faisant s'accomplit; on comble les tranchées faites pour recevoir les plants avec du sable ou avec un mélange de terre et de sable.

Au préalable, le sol de la pépinière est défoncé à l'automne à une profondeur de 40 centimètres; on enlève les cailloux, les débris de bois et de racines et on nivelle.

Quelque temps avant la plantation, on bêchera de nouveau, de façon à avoir un terrain bien meuble.

Pour la fumure, mettre, au défoncement d'automne, du fumier de cheval ou de mouton bien décomposé à raison de 50 à 60,000 kilos par hectare et de l'acide phosphorique, dont la pépinière est si gourmande, à la dose de 100 à 150 kilos (soit au moins 700 kilos superphosphate de chaux dosant 15 0/0; 200 kilos phosphate précipité 40 0/0; 1,800 kilos phosphate fossile 30 0/0; 3,500 kilos scories de déphosphoration). — On entertera en mars-avril, avec la plantation, 200 kilos de nitrate de soude, ou mieux, même quantité de nitrate de potasse.

Dans les cas très fréquents, du reste, où le terrain porterait de la pépinière pendant plusieurs années de suite, ou n'aurait pas à renouveler chaque année d'aussi fortes quantités de fumure; on alternerait l'emploi du fumier avec celui des engrais chimiques, suivant les besoins.

Sur un hectare, on peut faire de 3 à 400,000 plants.

Traitement contre la chlorose. — C'est en ce moment qu'on pratique le traitement au sulfate de fer préconisé par M. le Dr Rassignier contre la chlorose, contre cette maladie de jaunisse qui, comme l'on sait, sévit si gravement sur les vignes américaines en terres calcaires.

Malgré quelques accidents à propos desquels on a mené grand bruit, le badigeonnage au sulfate de fer semble être efficace.

On procède à une taille provisoire. Il convient d'attendre la chute des feuilles, alors le bois est aoûté et la végétation n'est pas encore complètement arrêtée.

La dissolution de sulfate de fer faite à froid ne doit pas dépasser 30 à 35 0/0, de 300 à 350 grammes de sulfate de fer par litre d'eau. On appliquera cette dissolution concentrée sur toutes les sections de taille avec un pinceau fait de chiffons.

Badigeonner toute la souche est préférable.

ÉTRENNES UTILES

A nos lecteurs

Les fabricants fournisseurs des Ecoles des Villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs, à l'occasion des Etrennes, une magnifique sphère terrestre de 1 mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un pied en métal richement orné.

Ce merveilleux Objet d'art, qui doit être le plus bel ornement du Salon ou du Cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à 30 fr., sera fourni franco de port et d'emballage dans toute la France au prix de 15 fr.

Adresser Mandats et Commandes à nos bureaux.



1 Mètre de Circonférence

HERNIES

Cure complète par le bandage galvanocuratif de M. Narbonne, spécialiste-diplômé, inventeur à Paris, 19, rue Notre-Dame-de-Nazareth, qui appliquera lui-même ses appareils à :

LALBENQUE, les mercredi 23 et jeudi (foire) 24 décembre, hôtel du Lion d'or, CAHORS, les 1^{er}, 2, 3, 4, 5 et 6 janvier 1897, HOTEL DES AMBASSADEURS.

CAJARC, les 7, 8, 9, 10 et 11, HOTEL COURNEDE.

Faveurs aux ouvriers. 30 ans de bons résultats.

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse et l'indication de votre force au piano, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique avec le catalogue des nouveautés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE CAHORS

Bons de l'Exposition de 1900

vendus au prix net de 18 fr.

Tirage du 25 Décembre 1896

1 Lot de 100.000 fr.
2 — de 5.000 fr.
5 — de 1.000 fr.
150 — de 100 fr.

La Société Générale vend également au guichet des Bons à lots Panama et des Bons à lots du Congo

Prochain tirage le 15 Décembre 1896

1 Lot de 500.000 fr.
1 — de 100.000 fr.
2 — de 10.000 fr.
2 — de 5.000 fr.
5 — de 2.000 fr.
50 — de 1.000 fr.

Prochain tirage le 20 Décembre 1896
1 Lot de 100.000 fr.
1 — de 2.500 fr.
3 — de 500 fr.
20 — de 250 fr.
Plus 300 Bons remboursables au pair de 100 fr., augmenté, à titre d'intérêt de 5 fr. par an, soit 145 fr. en 1896.

A l'Imprimerie LAYTOU

Cartes de Visite

Depuis 1 fr. 25 le cent

Livrées dans la journée

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Étude de M^e Jules FOURNIÉ, licencié en droit, notaire à Cahors (Lot)

EXTRAIT

SELON LA LOI DU 29 JUILLET 1867

Extrait de deux actes dressés par M^e Fournié, notaire à Cahors, un le 26 octobre 1896, portant la mention enregistré à Cahors le 28 octobre 1896, folio 42, case 9, reçu trois francs décimes soixante-quinze centimes, signé « Rumeau ». L'autre le 20 novembre 1896, portant la mention enregistré à Cahors le 21 novembre 1896, folio 56, case 12 reçu trois francs décimes soixante-quinze centimes, signé « Rumeau », ainsi que des statuts rapportés ou annexés aux dits actes, constituant la Société anonyme *Caisse universelle des retraites*, ayant son siège à Cahors.

— 1^o Les noms des associés sont :

1^o M. Charles de Bercegol, avocat, docteur en droit, demeurant au château de Floyras, près Castelfranc (Lot).

2^o M. Théophile David, docteur médecin domicilié à Floyras, près Castelfranc (Lot).

3^o M. Gustave de Monès, inspecteur d'assurances, demeurant à Cahors.

4^o M. Henri de Testas de Folmont, propriétaire à Paris, y domicilié.

5^o M. Justin de Maynard, directeur d'assurances, à Cahors.

6^o M. Paul David, directeur du département de la Société de protection du commerce et de l'industrie, demeurant à Cahors.

7^o M. Raymond de Bercegol, commissaire spécial adjoint des chemins de fer et des ports, demeurant à Marseille.

8^o M. Henri Vigouroux, pharmacien, domicilié à Castelfranc.

9^o M. Paul Romuals, rentier, demeurant à Toulouse.

10^o M. Jeanty Abadie, agent général d'assurances à Cahors.

11^o M. Edouard de Bercegol de Lile, propriétaire, demeurant à Cuzorn (Lot-et-Garonne).

— 2^o Les associés autorisés à gérer, administrer et signer pour la Société sont :

M. Charles de Bercegol, avocat, docteur en droit, demeurant au château de Floyras, près Castelfranc (Lot).

M. Théophile David, docteur médecin, demeurant au château de Floyras, près Castelfranc (Lot).

M. Gustave de Monès, inspecteur d'assurances, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta 77.

M. Henri de Testas de Folmont, propriétaire, demeurant à Paris, 16 bis, avenue de la Mothe-Piquet.

M. Justin de Maynard, directeur d'assurances, demeurant à Cahors, rue Fénelon, administrateur.

M. Henri Vigouroux, pharmacien, domicilié à Castelfranc, commissaire censeur.

M. de Bercegol de Lile Edouard, directeur d'assurances, propriétaire, demeurant à Cuzorn (Lot-et-Garonne), directeur.

— 3^o La Société a commencé le 1^{er} décembre 1896 et finira le 1^{er} décembre 1995.

— 4^o Le dépôt des statuts a été fait au greffe du tribunal de commerce et de la justice de paix du canton sud de Cahors, le 1^{er} décembre 1896.

— 5^o Le directeur de la Société, M. de Bercegol, est autorisé à faire les achats d'immeubles ou placements divers et généralement les opérations utiles au bon fonctionnement de la Société, il contrôle les recettes, les dépenses, les paiements.

— 6^o Les opérations du directeur ne doivent être faites que sous l'autorisation du conseil d'administration, qui a le pouvoir d'administrer la Société conjointement avec lui.

— 7^o La Société exerce ses opérations en France et en Algérie, et pourra les étendre à l'étranger, après décision de l'Assemblée générale des sociétaires.

— 8^o La Caisse universelle des retraites a pour objet de constituer gratuitement une

retraite à ses sociétaires, au bout d'une période minimum de 20 ans et de 41 ans d'âge.

— 9^o Tout sociétaire, au bout d'un an de participation, aura le droit d'encaisser quatre-vingt pour cent des sommes portées à son compte, 20 0/0 restant acquis à l'administration pour frais de règlement. Son compte sera dès lors annulé et il sera rayé du nombre des sociétaires.

— 10^o En cas de décès d'un sociétaire, les fonds provenant de son compte recevront l'emploi suivant : 50 0/0 du montant de ce compte iront grossir l'avoir des sociétaires survivants et seront, à la fin de chaque exercice, partagés également entre ces derniers.

— 40 0/0 iront, dès la liquidation du compte aux héritiers du sociétaire, 10 0/0 iront à l'administration pour frais de règlement.

La pension de retraite des sociétaires sera liquidée au bout d'une période minimum de vingt ans, son importance dépendra de la somme figurant au crédit des sociétaires et de leur âge. Un tableau déposé chez les agents de la Société indiquera le taux pour cent servi selon l'âge.

— 11^o La constitution de la Société a été faite par l'assemblée générale selon délibération du 3 novembre 1896, dont le procès-verbal est annexé à l'acte déjà relaté, dressé par M^e Fournié, notaire à Cahors, le 28 novembre 1896.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les **Samédis**
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

La Nouvelle Revue
18, Boulevard Montmartre, Paris.
Directrice : Madame Juliette ADAM
PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
PRIX DE L'ABONNEMENT
Paris et Seine 50^f 26^f 14^f
Départements 56 29 15
Étranger... 62 32 17
On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

Journal de la Santé
REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
CRÉÉE EN 1884
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.
PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.
ABONNEMENTS : UN AN, 6 fr.; UNION POSTALE, 8 francs. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime).
BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

AFFICHAGE GÉNÉRAL - DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUDBOURG & C^o
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
PARIS
La Maison L. AUDBOURG & C^o, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
S'adresser à M. DUEZ, DIRECTEUR
4, Rue Sainte-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
CHRISTOFLE & C^o Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ
Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

EXPOSITION CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise
M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur
3, rue de la Mairie, CAHORS

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 1^{er} jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Méd. Spéc., ancien Aide-Major des Hôpitaux N^{os} 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par correspondance.

LE GOURMET
REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Abonnement pour un an :
France 5 fr.
Étranger..... 6 fr.
On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.
Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS
Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
Nota.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.
Le propriétaire-gérant : LATTOU.

Vignes Américaines
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT
PAR MILLIONS de plants à la vente
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Gazin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.
Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :
Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).
5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.
Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.
S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PIANOS MUSIQUE & ORGUES
Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852
Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues
SUCCESSEUR
2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux
LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année
PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS
Rendus franco chez le client. Accord gratuit
Vente, Location, Échange, Accords, Réparations
Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS